

COMMUNIQUE DE PRESSE



Sur le projet d'avis : la prise en compte régionale des défis liés au changement climatique et à la perte de biodiversité

Rapporteuse : Madame Marie-Laurence BERTRAND

Assemblée plénière du CESER de Midi-Pyrénées – 20 Octobre 2010

Les conclusions du « Grenelle de l'environnement » ont mis en exergue deux des principaux défis auxquels est aujourd'hui confrontée l'humanité : le changement climatique et la perte de biodiversité. Ces deux défis, essentiellement liés à l'évolution des activités humaines au cours des dernières décennies, questionnent de fait fortement nos modes de développement, non seulement en termes de responsabilités par rapport à des évolutions négatives et pour partie irréversibles mais surtout d'adaptation des pratiques dans une perspective de développement durable.

Ce qui est en cause n'est en effet rien moins que l'alimentation, la santé, la sécurité, les modes d'habitat, de transports, de production, de loisirs, ... en d'autres termes les conditions et les modes de vie du genre humain. Même s'il s'agit là de questions de dimension planétaire, Midi-Pyrénées ne saurait évidemment s'en désintéresser d'autant que, face à elles, les différents territoires sont loin d'être égaux et que les politiques mises en œuvre doivent être adaptées aux réalités locales à tous les niveaux utiles.

Au regard du changement climatique et de la perte de biodiversité, la région Midi-Pyrénées présente, de fait, une problématique très spécifiquement qu'illustre une croissance exceptionnelle et disproportionnée des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports d'une part et de l'artificialisation du territoire d'autre part.

Ces deux phénomènes sont certes corrélés à la croissance démographique importante que connaît la région, mais l'un et l'autre progressent bien plus rapidement encore que le nombre d'habitants et leur évolution est tendanciellement très supérieure à celle de l'ensemble du territoire national. Il y a donc là une spécificité régionale.

Cette spécificité trouve sa principale explication dans l'étalement urbain relativement incontrôlé que connaît Midi-Pyrénées, notamment en zone de plaine et de coteaux, et singulièrement au niveau de l'aire urbaine de Toulouse ; un étalement qui, non content de contribuer au recul des terres agricoles et des milieux naturels et d'accroître leur fragmentation, induit l'augmentation des déplacements et participe ainsi à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre.

Compte tenu de cette problématique singulière, **le CESER Midi-Pyrénées soutient donc l'intérêt, au niveau régional, d'une action publique dont, outre la limitation des impacts négatifs directs des activités humaines et le progrès des connaissances pour informer et former à la prise en compte des défis liés au climat et à la biodiversité, l'ambition serait de construire des territoires de vie quotidienne plus économes, plus autonomes et plus solidaires par la promotion de la proximité dans toutes les activités économiques et sociales, et son corollaire, le développement de la multifonctionnalité (mixité fonctionnelle et sociale) de l'espace.**

Dans ce sens, il propose la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur les dix objectifs suivants :

1. Favoriser le maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles pour préserver leur capacité d'adaptation
2. Développer des projets agricoles territoriaux de polyculture – élevage
3. Soutenir le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus économes
4. Promouvoir un tourisme durable, vecteur de développement local
5. Préserver les ressources naturelles qui fondent les activités touristiques
6. Maîtriser l'étalement urbain
7. Promouvoir une approche collective concertée d'amélioration de la performance énergétique des territoires
8. Préserver et développer les espaces naturels
9. Prévenir les risques naturels
10. Améliorer les connaissances pour former et informer

Cette stratégie et ses déclinaisons opérationnelles, à la croisée des problématiques climatiques et de biodiversité, sont potentiellement porteuses de développement et d'emplois. Elles doivent trouver des relais dans l'ensemble des politiques sectorielles menées par les différents pouvoirs publics intervenants en Midi-Pyrénées. Dans l'immédiat, le CESER appelle en tout cas l'État et la Région à s'en inspirer, tant au niveau des orientations que pour la rédaction des fiches-action, lors de l'élaboration, nécessairement coordonnée, du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie et du Schéma Régional de Cohérence Écologique. Il apprécierait d'ailleurs d'y être convié.